

Lille 2 et Toulouse 1 Capitole, lauréats du Concours Georges Vedel 2017

Avec le parrainage du Conseil constitutionnel, Lextenso éditions organise, à l'initiative de M. Dominique Rousseau, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, la 7e édition du Concours Georges Vedel, destiné à récompenser les deux meilleures plaidoiries, l'une en défense, l'autre en demande, sur une question prioritaire de constitutionnalité. Le cas pratique cette année concerne l'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales.

L'équipe de l'université **d'Evry-Val-d'Essonne** (en demande) était opposée à l'équipe de l'université de **Toulouse 1 Capitole** (en défense), l'équipe de l'université de **Lille 2** (en demande) à celle de l'université **Paris 1 Panthéon-Sorbonne** (en défense).

La finale s'est tenue le jeudi 8 juin dans la salle d'audience du Conseil constitutionnel.

Après délibération, le jury, composé de Mme Ariane VIDAL-NAQUET, professeur des universités et présidente du jury, de M. Michel PINAULT, représentant le Conseil constitutionnel, de M. Yves CHARPENEL, représentant la Cour de cassation de M. Edmond HONORAT, représentant le Conseil d'Etat, de M. Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON, représentant le Conseil national des Barreaux, et de M. Patrice SPINOSI, représentant le conseil de l'ordre des avocats au Conseil, a choisi comme vainqueurs l'équipe de l'université de **Lille 2** et l'équipe de l'université de **Toulouse 1 Capitole**.



L'équipe de Lille 1, vainqueurs en demande



L'équipe de Toulouse 1 Capitole, vainqueurs en défense



Les lauréats réunis dans le grand escalier